

Charte Nationale Qualité

Conseil et accompagnement des acteurs du secteur

Diversification de l'offre

Prospective et performance

Ressources humaines

NOVEMBRE 2012

FICHE FORMATION / VAE

TUTORAT

PRÉSENTATION

Le tuteur est un professionnel de l'entreprise qui encadre l'apprenant et facilite la mise en œuvre des actions prévues en transmettant les savoir-faire de l'entreprise. Le tuteur accompagne le salarié dans le cadre des contrats de professionnalisation, des périodes de professionnalisation, de contrats d'insertion par l'emploi, de stages pratiques en entreprises.

UN TUTEUR POUR QUOI FAIRE ?

- Pour vous accueillir, vous informer, vous guider pendant la durée de l'action de formation, du contrat ou de la période de professionnalisation.
- Pour veiller au respect de votre emploi du temps.
- Pour organiser votre activité dans l'entreprise afin de faciliter l'acquisition des savoir-faire professionnels.
- Pour assurer la liaison avec l'organisme ou le service chargé des actions d'évaluation et d'accompagnement ainsi que des enseignements généraux, professionnels et technologiques et participer à l'évaluation du suivi de la formation.

Dans le cadre du contrat de professionnalisation ou de la période de professionnalisation :

- Il justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 2 ans dans une qualification ou un secteur d'activité en rapport avec l'objectif de professionnalisation visé.
- Il peut encadrer simultanément 3 salariés maxi (en contrat ou période de professionnalisation et contrat d'apprentissage).
- L'employeur peut être tuteur s'il remplit les conditions de qualification et d'expérience. Dans ce cas il ne peut encadrer simultanément que 2 salariés.

SES MISSIONS

- Le tuteur peut participer aux différentes étapes du contrat ou de la période de professionnalisation : élaboration du programme, bilan, validation... Pour cela, l'employeur doit lui permettre de disposer du temps nécessaire pour exercer ses fonctions et se former.
- Le tuteur suit l'apprenant, le conseille, l'évalue et l'accompagne tout au long de sa formation.



EN SAVOIR +

➔ <http://www.uniformation.fr/Employeurs/Dispositifs-et-financements/Tutorat>

Source : Uniformation